



COMITÉ D'ACTION SOCIALE DU PERSONNEL TERRITORIAL DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES



FORMULAIRE DE DEMANDE DE PRESTATION PÉCULE DE DÉPART À LA RETRAITE

POUR L'ADHÉRENT

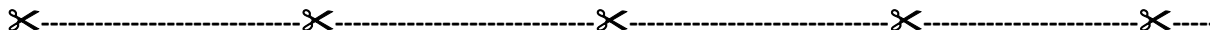
Au moment de son départ à la retraite, l'adhérent perçoit un pécule calculé à raison de 7€60 par année de cotisation au CAS.

Cette prestation est servie dans la limite d'une prestation par adhérent lors de départ à la retraite.

Les demandes de prestations de l'année N doivent être transmises au plus tard avant le 20 février de l'année N+1.

Pour bénéficier de cette prestation, vous devrez nous fournir :

- la copie de l'arrêté d'admission à la retraite,
- le formulaire (ci-dessous) dûment complété et signé,
- un RIB.



FORMULAIRE DE DEMANDE DE PRESTATION PÉCULE DE DÉPART À LA RETRAITE

POUR L'ADHÉRENT

à adresser au CAS 64 par courrier (coordonnées ci-dessous) accompagné de copie de votre arrêté d'admission à la retraite et d'un RIB.

NOM de l'adhérent : **Prénom** :

Date de naissance :

Adresse postale:

Code Postal : VILLE :

Téléphone portable :

Adresse email :@.....

Collectivité employeur :

Fait à, le

Signature de l'Adhérent

Vous êtes informés que vos données à caractère personnel, recueillies sur ce formulaire, font l'objet d'un traitement informatique. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 2018 modifiée et du RGPD, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux données qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez-vous adresser au CAS 64 (coordonnées ci-dessous).